

AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE

OU D'UN DISPOSITIF PUBLICITAIRE LUMINEUX

ARRETE Nº URB-95-2024

Demande n° AP 36005 24 N0004 déposée le 31/10/2024 pour l'installation d'une enseigne non lumineuse

Sur un immeuble sis 21 Avenue de Verdun - 36120 ARDENTES

Par..... LA PAUSE GOURMANDE D'ANNALIA

Représenté par Amélie AVELINE

Demeurant à 21 Avenue de Verdun – 36120 ARDENTES

LE MAIRE DE ARDENTES

VU la demande susvisée ;

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles R 581-1 et suivants ;

VU le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé par délibération du Conseil Communautaire de Châteauroux Métropole du 13 février 2020, modifié par délibération du 10 mars 2022, exécutoire le 28 mars 2022 ;

VU l'élection du Maire et des Adjoints le 27 mai 2020 ;

ARRETE

SOUS RESERVE DU RESPECT DES PRESCRIPTIONS ENONCEES CI-APRES

 $\underline{ARTICLE\ UNIQUE}\ : Le\ p\'{e}titionnaire\ est\ AUTORIS\'{E}\ \grave{a}\ ex\'{e}cuter\ les\ travaux\ d\'{e}crits\ dans\ la\ demande\ susvis\'{e}e.$

Certifié exécutoire

Transmis à la préfecture le : . .

Publié, affiché ou notifié : . .

Pour le Maire, l'agent délégué

ARDENTES, le

11 DEC. 2024

IMPORTANT:

Cette autorisation est délivrée sous réserve du droit des tiers.

Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans les

deux mois à partir de la notification de celui-ci.